



# Sélective Épreuve Internationales 420

## Notice to Competitors

**Number: 05**

**reflexions du jury jour 2**

**Source: Protest Committee**

**Published: 29 May 10:50**

---

**Notice:**

Quelques remarques du jury sur l'eau après la journée de vendredi.

- Réparations : nous avons constaté de nombreuses réparations volontaires sur l'eau de la part des coureurs, ce qui exprime une bonne application du principe d'auto-arbitrage et nous tenons à le souligner. Cependant nous avons observés que ces réparations sont souvent réalisées très vite et quelque fois trop vite et que la réparation est effectuée en gênant les coureurs arrivant derrière. Cela constitue une infraction à la RCV 44.2 qui dit "... après s'être largement écarté des autres bateaux aussitôt que possible après l'incident".

- RCV 18.3 : nous avons constaté de nombreuses infractions à cette règle. Les coureurs en approche d'une marque au vent naviguant sur la lay-line bâbord et enroulant la bouée en virant dans la zone prennent le risque d'obliger les bateaux entrés tribord dans la zone de lofer au delà du plus près pour éviter un contact. Il existe des solutions tactiques pour éviter cette prise de risque. C'est sans doute un point à travailler avec les coaches pour éviter des pénalités.

- RCV 18.2 : a contrario, le contournement des bouées sous le vent nous apparait la plupart du temps comme moins problématique, avec un bon respect de la règle. Nous tenons à le souligner, continuez dans cette voie.

- Auto-arbitrage : nous avons noté quelques coureurs qui commettent des infractions (refus de tribord dans les bords, touchés de bouées...) et qui semblent réticents à effectuer une réparation de leur propre initiative. Nous rappelons que le principe fondamental reste l'auto-arbitrage.

- Temps de réaction du jury sur l'eau pour lever le pavillon rouge : pour ces deux derniers jours, le jury sur l'eau a décidé d'attendre un peu plus (autant que possible pour rester compréhensible) pour lever le pavillon et siffler après avoir observé une infraction aux règles. Ceci pour permettre au coureur impliqué de réaliser la pénalité de sa propre initiative ( après s'être largement écarté des autres bateaux aussitôt que possible après l'incident".

Pour le jury  
Bruno Gutierrez

Paul Bastard  
Chief Judge

Printed at 01 Jul 15:44